



## ***Négociation salariale de la branche Chimie du 18 novembre***

Les partenaires sociaux se réunissent le 18 novembre. A ce jour les propositions patronales sont loin de nous satisfaire.

Pour notre fédération quatre points doivent encore évoluer :

- ❖ \_ Afin de tourner résolument la grille des minima de branche vers l'avenir et la rendre la plus attractive possible, la CFDT a proposé une formule de calcul qui place le premier coefficient au dessus du SMIC et qui étage à nouveau celle-ci sans écraser ces premiers niveaux. Nous demandons à la chambre patronale de reconsidérer sa position sur cet aspect important d'une dynamique positive à initier pour tous les coefficients des métiers de la profession.
- ❖ \_ Concernant la création d'un nouveau barème pour le calcul de la prime d'ancienneté, la CFDT veut que son calcul initial soit effectué sur la valeur de point de 6,74 (et non pas 6,31€), conformément aux dispositions négociées en 1999 au travers de l'accord portant sur l'aménagement et la réduction du temps de travail conclu par l'UIC et la CFDT et qui prévoyait la compensation intégrale de l'abaissement de la durée légale du travail à 35H. Nous souhaitons que ce barème évolue en 2007 avec la même augmentation de celle du point. Nous estimons que sa déconnexion partielle devrait entrer en vigueur au 01/01/08, avec un minimum de 70% de l'augmentation du point. Nous considérons qu'une ouverture de négociation sur l'évolution des carrières pour préparer le cadre d'une meilleure sécurisation des parcours professionnels, devrait conduire à la création d'une nouvelle tranche de prime pour 18 ans d'ancienneté.
- ❖ Nous proposons que le calendrier de réévaluation des primes soit envisagé sur la même période que l'harmonisation de la valeur du point coefficient, donc pour le 01/01/2008 et que l'évolution future de ce barème soit discutée lors de la négociation annuelle, avec un minimum de 70% de l'augmentation du point. Nous souhaitons une nouvelle rédaction de l'article 8 du projet de texte portant sur le maintien des dispositions plus favorables déjà appliquées par les entreprises, afin que les jeunes salariés de demain ne subissent pas de discrimination à l'embauche.

**La chambre patronale devra enrichir sa proposition pour obtenir un accord !**

**La CFDT, consciente de l'obligation faites aux partenaires sociaux de régler la question des salaires dans la branche Chimie, saura prendre ses responsabilités, encore faut-il que les patrons fassent les ultimes propositions permettant de débloquer la situation !**